



Règlement du Triathlon des Vannades 2020

Version du 25 janvier 2020

PREAMBULE

Les épreuves du Triathlon des Vannades-Manosque sont soumises au règlement de la FFTRI. Il est de la responsabilité du triathlète de prendre connaissance du règlement complet de la course.

En s'inscrivant et en prenant part aux épreuves du Triathlon des Vannades, chaque triathlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

Si un point n'est pas traité, les règles de la Fédération Française de Triathlon seront appliquées.

TOUTE INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DE CE REGLEMENT

CONDITIONS D'ACCES - RETRAIT DES DOSSARDS

- Soit, être licencié FFTRI compétition, dans ce cas, obligation de fournir la licence lors de l'inscription.
- Pour les non licenciés FFTRI, à l'inscription, obligation de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon ou du sport en compétition de moins d'un an et faire l'acquisition d'un pass compétition.
- Pour les licenciés de Fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union, faire l'acquisition d'un pass compétition. La gratuité du pass-compétition est accordée à certaines fédérations étrangères en fonction des accords passés avec la F.F.TRI. (cf liste détaillée sur le site fédéral)
- A défaut des points ci-dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé.
- Les concurrents **doivent justifier leur identité** au moyen de tout document comportant une photographie visible lors du retrait des dossards.
- Les dossards de plusieurs concurrents peuvent être retirés par une personne pouvant justifier de son identité et de celle de chaque concurrent concerné au moyen de la pièce d'identité de chacun d'eux et de leur licence ou de leur certificat médical, le cas échéant.
- Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing avant le départ de la course organisé à proximité du parc à vélo.
- **L'utilisation de la ceinture porte-dossard est obligatoire (fourniture d'un seul dossard).**

Règles particulières pour les courses Triathlon jeunes :

- L'horaire d'entrée du matériel dans l'aire de transition est commun aux trois courses.
- La sortie du matériel de l'aire de transition se fera pour les 3 courses après la dernière course.

Règles particulières pour le Triathlon XS et Super finale :

- Le règlement (déroulement) du Triathlon XS+Super Finale est à appliquer
- La récupération de la puce après la course XS se fera au niveau de l'entrée du parc à vélo pour ceux ne participant pas à la Super Finale
- Pour ceux participant à la Super Finale, vous gardez votre dossard, votre bonnet et votre puce

Règle particulière pour le Triathlon M en relais B

- Le passage de relais se fait par la transmission de la puce et du dossard

NATATION

- Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire.
- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est égale ou inférieure à 16°C et interdit si la température de l'eau est supérieure à 24,5°C.
- Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation.
- Si la natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques ou d'eau de baignade non conforme par exemple, l'épreuve serait remplacée par un duathlon.
- L'abandon de matériel hors de son emplacement dans l'aire de transition est interdit.
- Il est interdit de remettre tout ou partie de ses équipements à un tiers à la sortie de l'eau.

CYCLISME

- Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.
- Avoir un système de freinage pour chaque roue sur le vélo (le pignon fixe et le système de rétropédalage ne sont pas considérés comme des systèmes de freinage)
- **Pour l'épreuve Triathlon M combiné à un Swimbike M, le circuit n'est pas fermé à la circulation. Le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route.** L'aspiration-abri est interdite, le triathlète doit respecter la règle de l'aspiration-abri: la distance est de 7m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit, de 15 m entre une moto et le vélo du concurrent et de 35m entre voiture et le vélo du concurrent. Un concurrent dispose de 25s pour effectuer son dépassement.
Le non-respect de cette règle entraîne un carton bleu correspondant à 2 minutes d'arrêt dans la « zone de pénalité » pour le triathlon distance M et Swimbike M, située juste avant la ligne de pied à terre au retour de la partie cycliste.
- Interdiction de doubler un autre concurrent dans tous les croisements et passages de pont.
- Pour la distance XS+Super Finale, le circuit sera fermé à la circulation (sous réserve d'autorisation municipale): **course avec aspiration-abri autorisée**. Les vélos type "contre la montre" sont interdits et les prolongateurs doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce, ils ne doivent pas s'étendre au-delà de 15cm de l'axe de roue avant et ne pas dépasser la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins. Les roues à rayon doivent comporter 16 rayons minimum. Il faut néanmoins rouler sur le côté droit de la route (parcours aller-retour).
- Pour les épreuves jeunes le parcours vélo s'effectue dans le périmètre du parc des Vannades. L'utilisation d'un VTT est indispensable.
- Le dossard doit être visible sur le dos et toute modification est interdite.
- Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après les zones de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres se réservent le droit de sanctionner.

TEMPS LIMITE

- Pour l'épreuve Triathlon M, le temps limite des parties natation et vélo est fixé à 3h15. Il ne sera pas autorisé de départ en course à pied au-delà de cette limite.

COURSE A PIED

- Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible.
- Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.
- Les boucles sont comptées par détection automatique de la puce, il est de la responsabilité de chaque concurrent de compter les boucles.

AIRE DE TRANSITION

- Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main jugulaire fermée.
- Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.
- Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après franchissement de la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.
- En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux même leur vélo sur le rack (roue arrière dans le rack) correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

CHRONOMETRAGE

- Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée à l'aide d'une puce.
- La puce fournie doit être portée autour de la cheville gauche durant toute la course.
- La perte de la puce sera facturée 50€.

ANNULATION - ASSURANCE ANNULATION

- En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple...) l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.
- Pour toute annulation à la demande du concurrent **ayant souscrit à l'assurance annulation** (pour raison médicale uniquement), après réception du certificat médical, les conditions de remboursement sont les suivantes :
 - 40 euros remboursés sur le Triathlon M (60 pour les non licenciés),
 - Au-delà du 24 juin, aucun remboursement ne pourra être effectué.

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Utilisation du droit à l'image : par sa participation au Triathlon des Vannades, chaque concurrent autorise expressément l'association Triathlon Manosque à utiliser ou à faire utiliser, à reproduire ou à faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation de communication.
- La présence est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par le triathlète.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélo.

ARBITRAGE ET GESTIONS DES CARTONS

Les arbitres peuvent donner des cartons rouges, jaunes ou bleus.

- **Carton jaune avertissement ou stop & go.**
 - Mauvais placement sur la ligne de départ
 - Circulation sur son vélo dans l'aire de transition
 - Jugulaire non attachée dans l'aire de transition
 - Accompagnement par un tiers dans l'aire de transition
 - Vélo et/ou équipements mal rangés dans l'aire de transition
 - Si l'athlète urine depuis son vélo ou dans une zone de transition en dehors des toilettes
 - Si l'athlète empêche le dépassement
 - Gêne fortuite d'un concurrent

- Mauvaise circulation à vélo en ne roulant pas à droite ou en flirtant avec la position d'aspiration-abri
- Passage de la ligne sur son vélo à l'entrée de la transition Vélo/Course à pied
- Sortie pédestre de l'aire de transition avec le casque sur la tête
- Accompagnement par un tiers (moto, VTT, à pied)
- Parcours coupé avec possibilité de remise en conformité
- Ravitaillement en dehors des zones prévues
- Courir torse nu
- Dossard mal positionné
- Matériel ou équipement non-conforme
- Tenue non-conforme : tri fonction ouverte en dessous du sternum à moins de 200m de l'arrivée, bretelles baissées, torse nu...
- Mise en place d'un marquage distinctif
- Utilisation d'un MP3, radio, téléphone
- **Carton bleu**
 - Aspiration-abri
- **Carton rouge disqualification immédiate.**
 - Comportement grossier et/ou antisportif
 - Mauvais comportement envers les arbitres, bénévoles, spectateurs, organisateurs...
 - Refus ou impossibilité de se mettre en conformité
 - Nudité
 - Dossard coupé sans possibilité d'en changer
 - Parcours coupé sans possibilité de remise en conformité
 - Assistance ou dépannage par un tiers extérieur à la course
 - Non-respect du code de la route (en particulier couper un virage)
 - Transgressions évidentes
 - Ravitaillement hors zones prévues
 - Jet de déchets et/ou abandon de matériels hors zone de propreté sans possibilité de remise en conformité
 - Perte ou absence de dossard
- **Mise Hors Course et/ou Non-classé SANS présentation d'un carton rouge.**
 - Perte ou absence de dossard
 - L'athlète a été pénalisé de deux « Carton bleu »
 - L'athlète n'a pas effectué ses pénalités
 - Non-respect du nombre de tour
 - Temps limite dépassé

Aucune protestation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre.

ATTENTION : Les arbitres de courses sont habilités à punir une irrégularité à tout moment.

Les décisions des arbitres sont sans appel, aucune protestation ne sera recevable.